

**Commune de Puissalicon**

**ARRETE N° 2023-106**  
**Interdiction de stationner et de circuler " rue de la Promenade " le 14 juillet 2023**

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'organisation de la Fête Nationale le jeudi 14 juillet 2023 par la commune de Puissalicon,

Après consultation des services de l'Equipement de l'Agence de Béziers,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

**Arrête**

**Article 1**

Afin de permettre le déroulement de la Fête Nationale, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur la R.D. 18 dans la traversée du village sur la Promenade, entre le PK 35,970 et le PK 36,352 du vendredi 14 juillet 2023 à 06H00 au samedi 15 juillet 2023 à 03H00. A l'occasion du feu d'artifice, la circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits, sauf pour les riverains, « rue de la Distillerie et chemin du Sabalou » le vendredi 14 juillet 2023 de 22H00 à minuit.

**Article 2**

Le stationnement sera interdit sur le parking de la Promenade, sur le parking des écoles ainsi que le long de la Promenade du jeudi 13 juillet 2023 à 18H00 au samedi 15 juillet 2023 à 03H00.

**Article 3**

Pendant l'interdiction, la circulation sera déviée par la « rue du Moulin des Rives » pour les véhicules légers, et par la « rue des Muriers » et la « route de Lieuran » pour les poids-lourds et les autocars.

**Article 4**

Monsieur le Secrétaire Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 04/07/2023

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 04/07/2023

Puissalicon le 04/07/2023

Michel FARENC  
Maire



Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le
ID : 034-213402241-20230704-ARRETE_2023_106-AR